

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

7 octobre 2008 : Journée mondiale pour le travail décent

Montréal, le 6 octobre 2008 - À la veille de la Journée mondiale du travail décent, la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM) dénonce le non-respect des droits internationaux du travail de plusieurs millions de femmes et d'hommes à travers le monde. Les entreprises, institutions et organisations québécoises doivent donner l'exemple en respectant ces droits dans toute leur chaîne de production, notamment dans leurs installations, chez leurs fournisseurs et leurs sous-traitants, au Québec comme ailleurs.

Alors que les entreprises proclament sans cesse leurs engagements en matière de développement durable, il s'avère que bien peu de démarches ont été entreprises pour faire respecter les droits internationaux du travail dans toute la chaîne de production. « Plusieurs organisations font bonne presse au Québec parce qu'elles offrent de bonnes conditions de travail. Or, lorsqu'on observe les conditions de travail chez leurs sous-traitants ou leurs fournisseurs, on s'aperçoit que ces organisations participent à la prolifération des ateliers de misère au niveau international, mais également ici au Québec. », explique Marie-Noëlle Roy, coordonnatrice de la CQCAM. Ainsi, le travail des enfants, la discrimination en emploi, les heures supplémentaires non payées, la santé et la sécurité déficientes, le non-respect du droit à la syndicalisation et à la négociation sont encore choses courantes de nos jours.

En juin 2008, la CQCAM a publié le rapport de recherche *Les organisations québécoises ont-elles le souci de l'approvisionnement responsable?* Cette recherche a permis de faire la recension des organisations québécoises qui ont des politiques ou des pratiques responsables. Ce rapport a démontré que les critères d'ordre social sont souvent oubliés au sein des politiques d'approvisionnement responsable au profit de critères environnementaux. La question du travail décent pour tous les travailleurs et travailleuses de la chaîne d'approvisionnement ne semble pas être une priorité pour la majorité des organisations québécoises.

En cette Journée mondiale du travail décent, la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM) met au défi toutes les entreprises, institutions et organisations de la province de se responsabiliser et d'accorder la priorité au respect des droits internationaux du travail, non seulement dans leurs propres usines, mais également chez leurs sous-traitants et fournisseurs au Nord comme au Sud.

Pour plus d'information :
Marie-Noëlle Roy,
CQCAM
514-383-2266, poste 224
ateliers@ciso.qc.ca